

[INTERVIEW] "Il y a eu un préjudice hors du commun"

Thibault de Montbrial est l'avocat de Matthieu Tenenbaum, un des trois cadres accusés à tort d'espionnage et licenciés par Renault. Son client doit rencontrer Carlos Ghosn mardi ou mercredi.

Mots-clés : Renault, espionnage, scandale, accusations, Tenenbaum, Ghosn



Thibault de Montbrial, l'avocat de Matthieu Tenenbaum. (AFP)

Imprimer
Envoyer
Partager
Traduire
Réagir

J'aime

Votre client et vous avez entendu les excuses et la main tendue du PDG de Renault hier soir sur TF1. Qu'en pensez-vous ?

SUR LE MÊME SUJET

Renault: "La direction devra en tirer toutes les conséquences"

Renault présente ses "excuses" aux trois cadres accusés "à tort"

Le mea culpa du patron de Renault ne clôt pas l'affaire

Renault : des voix s'élèvent pour réclamer le départ de Ghosn

- Ces excuses publiques de Carlos Ghosn étaient une condition indispensable et un préalable à toute discussion avec Renault. Mais elles ne constituent évidemment pas une compensation en soi. Mon client va rencontrer Carlos Ghosn, le plus vite possible, aujourd'hui ou demain.

Envisage-t-il de retourner travailler chez Renault ?

- Nous sommes prêts à étudier les propositions de Renault de façon globale. Et nous n'excluons pas a priori une réintégration. Mais il faudrait que les conditions matérielles, professionnelles, géographiques soient très différentes de celles qu'avait précédemment Matthieu Tenenbaum. Je précise que la réintégration concerne l'avenir alors que la réparation du préjudice

concerne le passé. Il ne peut pas y avoir de lien entre les deux. L'une ne peut pas atténuer l'autre.

Vous avez déposé une plainte pour dénonciation calomnieuse. Les excuses de Carlos Ghosn la rendent-elle caduque ?

- Nous sommes éventuellement prêts à abandonner cette plainte. Mais les conditions de cet abandon dépendent de la discussion à venir avec Renault.

A combien estimez-vous le préjudice subi par votre client ?

- Nous avons des idées de montants. Mais nous attendons les propositions de Renault. Jusqu'à maintenant, je n'entends de leur part que des mots encourageants.

Je tiens toutefois à rappeler qu'il y a eu un préjudice hors du commun, avec des répercussions mondiales. Les accusations sans nuance de Renault ont été relayées partout dans le monde par la presse, des images de mon client aussi.

Aux Etats-Unis, nous parlerions d'un préjudice de l'ordre de 50 millions de dollars (36 millions d'euros). J'admets que nous sommes en France et que les références sont différentes. Mais compte tenu de la nature exceptionnelle du préjudice, nous ne pouvons pas rester dans des références uniquement françaises.

D'ailleurs depuis des années, Renault se vend comme un constructeur mondial. Il nous explique notamment que la rémunération de ses dirigeants doit à ce titre s'apprécier à l'échelle mondiale, et pas sur les bases françaises. Il est donc logique que l'appréciation et le dédommagement d'un préjudice mondial se fasse sur

les mêmes bases.

Carlos Ghosn a refusé la démission de Patrick Pelata et n'a pas annoncé d'autres départs chez Renault. Qu'en pensez-vous ?

- Le combat de Matthieu Tenenbaum vise à réparer le préjudice qu'il a subi. Il n'a pas d'objectif de vengeance personnelle.

Pourra-t-il toutefois travailler avec des personnes qu'ils l'ont accusé à tort et sans véritable preuves ?

- Il est bien évident que les conditions, notamment humaines, pour qu'il accepte une réintégration restent délicates à réunir. Il faudra voir ce qui lui est proposé.

Renault semble avoir traité cette affaire avec un certain amateurisme...

- Je reste confondu par cette affaire. Ce qui m'étonne surtout comme avocat, c'est comment la décision d'agir en justice a pu être prise sur de telles bases.

Aujourd'hui, mon client reste groggy. On ne sort pas d'une affaire comme cela si facilement. Il sera vraiment soulagé quand il aura vérifié l'élégance à son égard de la société Renault.

Interview de maître Thibault de Montbrial, avocat de Matthieu Tenenbaum, par Sophie Fay

(le mardi 15 mars 2011)